

Les fondamentaux de la réglementation en transport routier de marchandises

Enjeux :

Maîtriser la législation Transport.

Public :

Exploitant, Responsables et Directeurs d'agences.

Prérequis :

Aucun.

Durée :

2 jours soit 14h

Animation :

Formateurs experts en formation et accompagnement des agences d'emplois.

Tarifs :

Personnalisés - Nous consulter.

Sanctions :

Certificat de Réalisation

Objectifs Pédagogiques

Les apprenants seront en capacité de :

- Conforter leurs acquis et / ou s'approprier les connaissances
- Maîtriser le vocabulaire réglementaire et juridique
- Savoir utiliser le moyen humain (Conducteurs) sur le bon moyen matériel

Contenu

Jour 1 :

S'approprier les différents contrats existants en TRM

PANORAMA de la relation :

- Commerciale (interne et externe)
- Administration (autorités)

Visibilité sur les différentes relations contractuelles en TRM :

- Le Règlement CE n°1071/2009 du 21/10/2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route : Définition, périmètre de responsabilité du « gestionnaire de transport »

L'organisation des transports routiers en France : Le décret 99752du30/8/1999:

- Le transport pour compte d'autrui ;
- Le transport pour compte propre

Les différentes entreprises de transport, leur activité, les véhicules utilisés, et aptitude du conducteur (Mémento Véhicule / Permis adéquat / CONDUCTEUR)

- Pertinence et zone de confort face à la demande d'un client

La co-responsabilité pénale du donneur d'ordres, notamment si surcharge (Articles R121-1 à R121-5 du Code de la route)

Surcharge (en fonction du type de matériel)

Contact et inscription : formation@lip-academy.com | 04 72 76 27 06

Les fondamentaux de la réglementation en transport routier de marchandises (suite)

Enjeux :

Maîtriser la législation Transport.

Public :

Exploitant, Responsables et Directeurs d'agences.

Prérequis :

Aucun.

Durée :

2 jours soit 14h

Animation :

Formateurs experts en formation et accompagnement des agences d'emplois.

Tarifs :

Personnalisés - Nous consulter.

Sanctions :

Certificat de Réalisation

Contenu

Jour 2 :

S'approprier les actualités relatives à la réglementation européenne en vigueur :

- Règlement européen (CE) n°561 / 2006 du 15 mars 2006 (Modifié Par la Paquet Mobilité 2020)
- Directive communautaire n°2002/15/CE du 11 mars 2002
- Règlement UE 165/2014 du 04 fév.2014 (JO du 28)
- Champ d'application
- Définition des durées, périodes, pause(s) et repos, communautaire et Française
- Responsabilité de l'entreprise de transport
- Contrôles et sanctions
- Maîtriser le vocabulaire réglementaire
- L'attestation d'activité européenne (recommandée ou/et obligatoire)- Point sur l'actualité sociale :
 - L'employeur doit révéler l'identité du conducteur auteur d'infraction(s) routière(s) !
 - Rappel : pause conduite obligatoire en « LIT » (pause ou repos), même en France !
 - Repos Hebdomadaire Normal interdit en cabine.

Renforcer ses connaissances en réglementation du travail de nuit et de l'identification du travailleur de nuit :

- Champ d'application, personnel roulant
- Période nocturne
- Durée(s) maximale(s) du travail de nuit, du temps de service journalier et hebdomadaire (10 heures de travail ou 12 heures de temps de service ?)

Décrypter les règles françaises spécifiques relatives aux durées de travail (code du travail, lois, code des transports, circulaires)

- Durée du temps de service et du travail effectif, code du travail appliqué au transport (code des transports),
- Notion d'amplitude de travail, durée maximum « mathématique » et non réglementaire
- Maîtriser le vocabulaire réglementaire
- Point sur l'actualité : « code des transports » ; pause relative à la durée de travail consécutives de 6 heures et au-delà de 9 heures ; amende pénale non recevable en cas de contrôle de la DIRECCTE (Inspection du travail).

Mettre en adéquation les acquis de la formation par l'étude de cas concrets d'entreprise, voire des participants présents

Contact et inscription : formation@lip-academy.com | **04 72 76 27 06**